

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2014

RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON - (N° 1575)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL70

présenté par
M. Clément, rapporteur

ARTICLE 8

A l'alinéa 3, substituer au mot : "du tableau", les mots : "inscrits au tableau".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.